

COMMUNE DE VICHÈRES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard MORAND, Maire.

Étaient présents : M. MORAND, M. CHAUMETON, Mme MORAND, Mme DE HAYNIN, M. RICHARDEAU, M. LAUVERGNAT, M. LETOURNEUR, M. BEREAU, Mme MALASSIGNE, M. PATRY.

Secrétaire de séance : Mme MALASSIGNE Mathilde.

Absent : Mme DE HAYNIN a donné pouvoir à M. MORAND.
M. PATRY.

Le dernier compte-rendu est approuvé.

DELIBERATIONS

1/ DEMANDE DE SUBVENTION A LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANCAIS

Le conseil municipal approuve le projet de réalisation des travaux de l'église pour un montant de 72 050 € HT soit 86 460 € TTC, qui comprend :

- la réfection de la face nord de la toiture,
- la restauration du portail
- et la réfection des contreforts en pierre

et sollicite à cet effet une subvention auprès de la Sauvegarde de l'Art Français.

Le plan de financement s'établit comme suit :

| | |
|-------------------------------|----------|
| DRAC (Etat) | 14 410 € |
| CONSEIL GENERAL (Département) | 17 320 € |
| RESERVE PARLEMENTAIRE | 7 000 € |
| ASSOCIATION VICHÈRES EN CHŒUR | 2 200 € |
| SOUSCRIPTION PUBLIQUE | 3 600 € |
| FONDATION DU PATRIMOINE | 7 200 € |
| AUTOFINANCEMENT | 34 730 € |

2/ MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDIVAL SUITE AUX RETRAIT DU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues, que le syndicat économique SYNDIVAL regroupe les 10 communes du Canton et le Conseil général d'Eure et Loir.

Son comité syndical est composé de 37 délégués, répartis en 3 collèges :

- 11 délégués du Département,
- 16 délégués titulaires et 16 délégués suppléants pour la commune de Nogent-le-Rotrou,
- 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants des autres communes, dont 2 pour Margon et 1 pour les autres communes du canton.

Par délibération du 26 mars 2012, le Conseil général a décidé son retrait de ce syndicat estimant que « *les projets auxquels il s'était associé, sont aujourd'hui achevés* ».

Au vu de cette délibération, le conseil syndical, par délibération du 25 avril 2014, a décidé la modification de ses statuts, prenant en compte le retrait du Conseil général.

Au vu de l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les conseils municipaux des communes membres doivent délibérer sur ces modifications statutaires.

Sur ces bases, il est proposé au Conseil Municipal la modification des statuts du SYNDIVAL, comme suit :

Le nouvel article 1^{er} deviendrait :

« En application des articles L.5721-1 et suivants du CGCT, il est formé entre les communes du canton de Nogent-le-Rotrou, ci-dessous dénommées : Argenvilliers, Brunelles, Champrond en Perchet, La Gaudaine, Margon, Nogent-le-Rotrou, Saint-Jean-Pierre-Fixte, Souancé au Perche, Trizay-Coutretôt-Saint Serge, Vichères, un syndicat qui prend la dénomination de SYNDIVAL ».

Le nouvel article 5 deviendrait :

« Le comité syndical est composé de 26 délégués, répartis en deux collèges :

- *16 délégués de la commune de Nogent-le-Rotrou,*
- *et 10 délégués des autres communes, à raison d'un délégué par commune pour les communes de 1 000 habitants et deux délégués par commune pour les communes de 1 000 habitants et plus.*

Chaque collectivité locale désigne autant de délégués suppléants que de délégués titulaires ; les délégués suppléants sont appelés à siéger au conseil syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires ».

Le nouvel article 6 deviendrait :

« Le bureau est composé du Président, de deux Vice-Présidents et de quatre autres membres. Il comprend trois représentants de la commune de Nogent-le-Rotrou et quatre représentants des autres communes, dont un pour les communes de plus de 1 000 habitants, chaque collègue désignant ses représentants ».

L'article 7 est supprimé.

L'article 8 deviendrait le nouvel article 7 :

« Les communes associées contribuent aux dépenses du syndicat au prorata de leur population municipale résultant du dernier recensement en vigueur ».

Les articles 9, 10 et 11 restent inchangés, seul le numéro change :

- L'article 9 devient l'article 8
- L'article 10 devient l'article 9
- L'article 11 devient l'article 10

Sur ces bases, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter :

1. Le retrait du syndicat du Conseil Général d'Eure et Loir,
2. La modification des statuts en conséquence.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SYNDIVAL.

3/RENOUVELLEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VICHÈRES

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-14 ;

Vu la délibération du 29 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5% selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Le conseil municipal décide,

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1% ; sur tout type de construction fermée.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

4/ SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Le collège Pierre Brossolette sollicite une aide financière pour l'élève Adrien MASLET, dans le cadre d'un voyage pédagogique en Baiersbronn (Allemagne) du 2 au 9 décembre 2014.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 20 euros au Collège Pierre Brossolette.

TRAVAUX

AMENAGEMENT POUR LES DECHETS VERTS

Deux compartiments à déchets verts vont être mis en place près de l'étang afin de faire du compost.

ACCES HANDICAPES DE LA MAIRIE

Les travaux d'accessibilité de la mairie et la création des toilettes commenceront en décembre 2014.

PARKING DE LA SALLE DES FETES

Un entretien est une taille de la haie, présente le long du parking et sur le retour, seront effectués.

DIVERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Des commissions thématiques vont être créées avec des représentants de la commune :

- Santé : Joëlle MORAND
- Jeunesse et santé : Christian LETOURNEUR
- Economie : Gérard MORAND
- Communication :

Un poste à temps plein au Bureau Info Jeunesse sera créé en 2015.

La compétence des rivières, inondations et gestion de l'eau sera rattachée à la CDC en 2016.

COMPTE RENDU SYNDICATS

SYNDIVAL

L'entreprise Marie-Laure a un nouveau marché qui demande un investissement de 2,15 millions d'euros avec une nouvelle chaîne de peinture et vernis, des robots d'assemblage, un réaménagement des bâtiments et l'amélioration de l'éclairage.

La sécurité civile demande la location d'un local route du Theil pour 1 an afin de former aux techniques de soins contre Ebola les personnes originaires des pays contaminés.

SIRP

107 élèves sont actuellement inscrits sur le regroupement contre 113 l'année dernière. Les nouveaux rythmes scolaires n'ont pas provoqués de modifications des comportements des élèves. Ces nouveaux horaires permettent à l'activité ping-pong proposée sur Vichères d'augmenter ses effectifs.

Transports scolaires : deux circuits de ramassage scolaire devaient être mis en place mais un seul est effectif du fait du manque de personnel. Le circuit a été modifié après les vacances de la Toussaint.

AQUAVAL

Un poteau défectueux a été remplacé sur le toboggan.

Mr MARTIN a été choisi pour assister AQUAVAL dans la gestion des dossiers complexes à raison d'une journée par semaine pendant 6 mois.

La fréquentation scolaire a baissé (8 séances au lieu de 10 l'an passé).

Levée de la séance à 22 heures quarante-cinq.